

COMMUNE DE SOLARO (Haute-Corse)
SELARL Mes Marie-Anne PIERI & Jean-Mathieu NICOLAI
Notaires associés
Résidence TADDEI Bastien BP 37
20270 ALERIA
Tél : 04.95.57.03.76 / Fax : 04.95.57.03.90.
Email : pieri-nicolai.aleria@20050.notaires.fr

AVIS DE TITRE DE PROPRIETE
DATE DE L'ACTE : 26 janvier 2026

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat **par Me Jean-Mathieu NICOLAI**, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaire de la prescription : **Mme Séraphine GUIDICELLI**, épouse de Mr Jacques CAMPANA, dt à SOLARO (20240), Pielza, née à BASTIA (20200) le 02/03/1950.

DESIGNATION DES BIENS :
COMMUNE DE SOLARO (HAUTE-CORSE) :

Deux parcelles de terre cadastrées :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	2193	LITARICCIA	00 ha 05 a 95 ca
B	2194	LITARICCIA	00 ha 02 a 83 ca

Les parcelles B 2193 et 2194 sont issues de la parcelle B 300.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptive acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur le site internet du Conseil Régional des Notaires de Corse, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS
Me Jean-Mathieu NICOLAI